Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOURG-EN-BRESSE

R E C E P I S S E D E D E P O T

3 PLACE PIERRE GOUJON
01000 BOURG EN BRESSE

LE REGISTRE DU COMMERCE SUR MINITEL: 08 36 29 11 22

DUTTER MONNIN FAYAN-ROUX SCP
AVOCAT
BP 4004
01104 OYONNAX CEDEX

V/REF : DD/OD/98.309
N/REF : 96 B 312 / A-875

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE CERTIFIE QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 24/03/98, SOUS LE NUMERO A-875,

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EFFECTUES PAR MR GILLES GUINET, MELLE MARTINE MONNERET, MR FREDERIC MARIE, MR JEAN MARIE CHAGROT ET MR PASCAL ROLLET

... CONCERNANT LA SOCIETE
CHIFFRES PARTICIPATIONS
SOCIETE ANONYME
CENTRE D AFFAIRES VALEUROP 1 AVENUE DE L EUROPE
01100 OYONNAX

R.C.S BOURG-EN-BRESSE B 405 381 724 (96 B 312)

LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE (AIN)

LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR BISTRE SIGNIFIE QUE VOUS ETES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL EMANANT DU GREFFE

Gilles GALLEGO

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Lyon

1 Rue Danton
69740 GENAS

SA CHIFFRES PARTICIPATIONS

Centre d'Affaires Valeurop - 1 Avenue de l'Europe

OYONNAX (Ain)

Rapport du Commissaire aux apports

sur les apports effectués

par Monsieur Gilles GUINET
par Mademoiselle Martine MONNERET
par Monsieur Frédéric MARIE
par Monsieur Jean Marie CHAGROT
par Monsieur Pascal ROLET

En exécution de la mission de Commissaire aux apports qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du tribunal de commerce de Bourg en Bresse en date du 03 Mars 1998, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par Monsieur Gilles GUINET, par Mademoiselle Martine MONNERET, par Monsieur Frédéric MARIE, par Monsieur Jean-Marie CHAGROT, par Monsieur Pascal ROLET, dans le cadre de l'augmentation de capital de votre société.

1. EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

- But de l'opération

L'opération consiste en l'apport de :

- 22 Actions de la société CHIFFRES Experts-Comptables

- Propriété et jouissance

Le transfert de propriété des titres, actions et parts sociales sera réalisé au jour de l'augmentation de capital de la société CHIFFRES PARTICIPATIONS, bénéficiaire des apports.

2. DESCRIPTION ET EVALUATION DES APPORTS

Monsieur Gilles GUINET fait apport à la Société des biens en nature dont la désignation suit :

- 6 actions de la Société "CHIFFRES Experts-Comptables", Société Anonyme au capital de 4 618 000 Francs divisé en 46 180 actions sociales de 100 Francs chacune de valeur nominale, dont le siège social est à OYONNAX (Ain) - Centre d'Affaires Valeurop - 1, avenue de l'Europe, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro B 380 784 884.

Ces 6 actions ont été évaluées à 180 Francs l'une, soit 1 080 Francs pour les 6 actions apportées, lesquelles seront rémunérées à hauteur de :
- augmentation de capital : 600 Francs
- prime d'émission : 480 Francs

soit1 080 Francs

Mademoiselle Martine MONNERET fait apport à la Société des biens en nature dont la désignation suit :

- 5 actions de la Société "CHIFFRES Experts-Comptables", Société Anonyme au capital de 4 618 000 Francs divisé en 46 180 actions sociales de 100 Francs chacune de valeur nominale, dont le siège social est à OYONNAX (Ain) - Centre d'Affaires Valeurop - 1, avenue de l'Europe, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro B 380 784 884.

Ces 5 actions ont été évaluées à 180 Francs l'une, soit 900 Francs pour les 5 actions apportées, lesquelles seront rémunérées à hauteur de :
- augmentation de capital : 500 Francs
- prime d'émission : 400 Francs

soit900 Francs

Monsieur Frédéric MARIE fait apport à la Société des biens en nature dont la désignation suit :

- 5 actions de la Société "CHIFFRES Experts-Comptables", Société Anonyme au capital de 4 618 000 Francs divisé en 46 180 actions sociales de 100 Francs chacune de valeur nominale, dont le siège social est à OYONNAX (Ain) - Centre d'Affaires Valeurop - 1, avenue de l'Europe, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro B 380 784 884.

Ces 5 actions ont été évaluées à 180 Francs l'une, soit 900 Francs pour les 5 actions apportées, lesquelles seront rémunérées à hauteur
de : - augmentation de capital : 500 Francs
- prime d'émission : 400 Francs
soit900 Francs

Monsieur Jean-Marie CHAGROT fait apport à la Société des biens en nature dont la désignation suit :

- 5 actions de la Société "CHIFFRES Experts-Comptables", Société Anonyme au capital de 4 618 000 Francs divisé en 46 180 actions sociales de 100 Francs chacune de valeur nominale, dont le siège social est à OYONNAX (Ain) - Centre d'Affaires Valeurop - 1, avenue de l'Europe, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro B 380 784 884.

Ces 5 actions ont été évaluées à 180 Francs l'une, soit 900 Francs pour les 5 actions apportées, lesquelles seront rémunérées à hauteur
de : - augmentation de capital : 500 Francs
- prime d'émission : 400 Francs
soit900 Francs

Monsieur Pascal ROLET fait apport à la Société des biens en nature dont la désignation suit :

- 1 action de la Société "CHIFFRES Experts-Comptables", Société Anonyme au capital de 4 618 000 Francs divisé en 46 180 actions sociales de 100 Francs chacune de valeur nominale, dont le siège social est à OYONNAX (Ain) - Centre d'Affaires Valeurop - 1, avenue de l'Europe, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro B 380 784 884.

Cette action a été évaluée à 180 Francs l'une, soit 180 Francs pour l'action apportée, laquelle sera rémunérée à hauteur
de : - augmentation de capital : 100 Francs
- prime d'émission : 80 Francs
soit900 Francs

3. VERIFICATIONS EFFECTUEES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour vérifier la réalité des parts sociales et actions apportées et la valeur attribuée à ces apports.

4. CONCLUSION

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à 3 960 F.

La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre, augmentée de la prime d'émission.

Fait à Genas, le 13 Mars 1998

Le Commissaire aux Apports

Gilles GALLEGO